Syndic bénévole

Par pimentvert

Syridic berievole
Par pimentvert
Bonjour
Je suis syndic bénévole d'une ASL dans une petite copropriété dont je suis le président. J'ai payé un acompte de 100 euros à un artisan pour des travaux. Mais il a disparu dans la nature avec le chèque qu'il a encaissé. Il y a un membre de l'ASL, qui est le trésorier, me dit de rembourser. Pour le principe, je refuse de payer. Qu'en est -il ? Est-ce que je dois faire voter 100 euros de charges pour que tous les copro payent ma faute ou bier suis-je le seul à rembourser
Merci d'avance pour votre lecture
Par yapasdequoi
Bonjour, Le terme syndic n'est sans doute pas approprié en ASL. Vous êtes le président et votre pouvoir de décision est indiqué dans les statuts. Ces travaux ont-ils été décidés par vous ou par le bureau ou par l'assemblée des colotis ? Que disent les statuts, les avez-vous respectés ? Votre responsabilité civile en tant que président est-elle assurée ? Pour une somme aussi modique, je ne vois pas quel coloti irait vous assigner pour la rembourser
C'est un acompte : Avez-vous utilisé tous les recours contre cet artisan ? Qui l'avait choisi ? Etait-il assuré ? Le chèque a-t-il été émis du compte bancaire de l'ASL ou bien de votre compte bancaire personnel ?
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31187 [/url]
Par pimentvert
Le chèque a été émis du compte bancaire de l'ASL; je ne suis pas assuré en tant que président d'une ASL Les travaux sont approuvés par le bureau. C'est un coloti qui a trouvé les coordonnées de l'artisan dans un flyers D'après les statuts j'ai le pouvoir de décision
Par yapasdequoi
Donc vous tous devez assumer cette "bêtise" !
Quitte à faire quand même quelques recours pour retrouver cet artisan, ou alors laisser tomber et reprendre ce proje par le bon bout
Ce n'est pas un flyers mais un appel d'offre qui permet de choisir un artisan, au moins de comparer plusieurs devis, de vérifier leur assurance pro et les prix, puis la solidité de l'entreprise.
Franchement le trésorier ne manque pas d'air et vous êtes bien "bleu" pour choisir un artisan sur un flyer

Je vous remercie infiniment pour tous vos bons conseils Bonne soirée

Entre guillemets, c'est lui que cela regarde. S'il se sent apte a faire cette fonction bénévolement, cest son droit. Le seul moyen qu'il n'accede pas a cette fonction est que les autres membres du conseil syndical ne donne pas leurs approbations lors de la prochaine reunion.

[url=https:xxxxxx[/url]

Par dokonate95